



Licenciement, travail e l'etranger, chomage.... aide

Par **northnordique**, le **23/07/2011** à **20:31**

Bonjour,

Je travaille dans une entreprise qui change beaucoup de region (en France). A cause des concurrents etrangers, mon entreprise a perdu des marchés en France. Refusant de faire un licenciement économique (500 employés), et ayant des marchés à l'étranger (Chine), on nous propose donc de partir. Je n'ai que 6 ans dans l'entreprise. J'aimerais savoir mes droits si je refuse de partir, si j'aurai le droit au assedic le temps de retrouver un travail en France, mes droits en general... Et si j'accepte, que dit la loi sur les travailleurs etrangers ?

Merci de votre aide.

Par **mimi493**, le **23/07/2011** à **21:15**

Vous serez soumis à la législation en vigueur dans le pays où vous travaillerez, le reste ça se règle dans le contrat de travail (des primes d'expat, la cotisation à la CFE pour cotiser à la retraite française etc.)